



La démarche Haute Qualité Environnementale – HQE –

Fiche de synthèse effectuée pour la DPSA (Grand Lyon).

Par Catherine Panassier

Le bâtiment représente à l'échelle européenne plus de 40 % de la consommation d'énergie, et de 25 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre réputés responsables du réchauffement climatique. Il absorbe par ailleurs 50 % du total des ressources naturelles exploitées en Europe. Sa construction, rénovation et démolition génère un flux de déchets aussi important que celui des déchets ménagers. Et durant son occupation, les habitants consommeront de 120 à 140 litres d'eau par personne et par jour. Ces chiffres interpellent autant les professionnels du bâtiment, que les élus ou les citoyens. Différents mouvements et associations ont mis en lumière la nécessité d'agir face à cette réalité, des réflexions ont été conduites et ont démontré qu'il était possible d'améliorer la qualité environnementale d'un bâtiment et de réduire ainsi son empreinte environnementale.

C'est l'objectif principal de la démarche Haute Qualité Environnementale.

SOMMAIRE

La démarche Haute Qualité Environnementale

1. Constat
2. Haute Qualité Environnementale :
 - Définition
 - Les quatorze " cibles " de la Qualité Environnementale
 - Les cibles de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur*
 - Les cibles de création d'un environnement intérieur satisfaisant*
3. Quelques exemples de techniques et procédés pour une démarche HQE
4. Haute Qualité Environnementale : une démarche adaptable à chaque projet
5. HQE : une démarche volontaire
6. HQE : une démarche de plus en plus partagée
7. HQE : une démarche en évolution

Une tendance qui se confirme : « L'habiter écologique »

1. Une réelle aspiration à vivre dans une « habitation écologique »
2. De la maison au village et au quartier

Des initiatives et des acteurs locaux de référence

1. Le Grand-Lyon à l'initiative d'un référentiel HQE qui s'intègre dans une politique de développement durable du territoire
2. Des acteurs locaux de référence
3. Une initiative innovante en Rhône-Alpes : le soutien au développement d'« éco-gîtes »

Ressources



La démarche Haute Qualité Environnementale

1. Constat

Le bâtiment représente à l'échelle européenne plus de 40 % de la consommation d'énergie, et de 25 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre réputés responsables du réchauffement climatique. Il absorbe par ailleurs 50 % du total des ressources naturelles exploitées en Europe. Sa construction, rénovation et démolition génère un flux de déchets aussi important que celui des déchets ménagers. Et durant son occupation, les habitants consommeront de 120 à 140 litres d'eau par personne et par jour. (source www.eco-habitat.be (1))

Ces chiffres interpellent autant les professionnels du bâtiment, que les élus ou les citoyens. Différents mouvements et associations ont mis en lumière la nécessité d'agir face à cette réalité, des réflexions ont été conduites et ont démontré qu'il était possible d'améliorer la qualité environnementale d'un bâtiment et de réduire ainsi son empreinte environnementale.

C'est l'objectif principal de la démarche Haute Qualité Environnementale.

2. Haute Qualité Environnementale : définition (source : Wikipédia).

La Haute Qualité Environnementale ou HQE a d'abord été un socle théorique consensuel avant de devenir une marque déposée. La Haute Qualité Environnementale vise l'intégration dans le bâti des principes du Développement durable tels que définis au Sommet de la Terre en juin 1992. En France, cette démarche s'est progressivement établie, du début des années 90 à 1997 entre divers acteurs du bâtiment, de l'environnement et des maîtres d'ouvrages (PUCA, ADEME, CSTB et Association HQE). HQE est une démarche qualité récente et encore perfectible (notamment en y intégrant la biodiversité), qui intègre toutes les activités liées à la conception, la construction, le fonctionnement et la déconstruction d'un bâtiment (logement, bâtiment public, tertiaire ou industriel).

La Haute Qualité Environnementale s'intéresse spécifiquement à l'Environnement, mais en reconnaissant que celui-ci ne peut être durablement conservé dans une société qui va mal, aussi la démarche qualité intègre-t-elle également des aspects sociaux. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'un travail plus large et complet par exemple au travers des agenda 21 locaux ou des PLU (Plans locaux d'urbanisme), PADD, écoquartiers, etc.

Si aujourd'hui, la démarche Haute Qualité Environnementale est essentiellement appliquée à des bâtiments isolés, l'enjeu est de l'adapter à des ensembles cohérents, tels que zones d'activité, quartiers construits ou rénovés (écoquartiers, ville renouvelée sur elle-même...). Des réflexions sont en cours quant à une déclinaison pour les infrastructures de transport d'énergie, de matières, d'information...



Les quatorze " cibles " de la Haute Qualité Environnementale

(source : BUILD2PRO (2))

Cette liste comprend actuellement 14 cibles définies en 4 familles :

- l'écoconstruction
- l'écogestion
- le confort
- la santé

Les cibles se décomposent en niveaux élémentaires décrivant les exigences requises.

Les cibles de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur

| Les cibles d'écoconstruction : | Les cibles d'écogestion : |
|--|--|
| Cible n°1 « Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat » : <ul style="list-style-type: none">- utilisation des opportunités offertes par le voisinage et le site ;- gestion des avantages et désavantages de la parcelle ;- organisation de la parcelle pour créer un cadre de vie agréable ;- réduction des risques de nuisances entre le bâtiment, son voisinage et son site. | Cible n°4 « Gestion de l'énergie » : <ul style="list-style-type: none">- renforcement de la réduction de la demande et des besoins énergétiques ;- renforcement du recours aux énergies environnementalement satisfaisantes ;- renforcement de l'efficacité des équipements énergétiques ;- utilisation de générateurs propres lorsqu'on a recours à des générateurs à combustion. |
| Cible n°2 « Choix intégré des procédés et produits de construction » : <ul style="list-style-type: none">- adaptabilité et durabilité des bâtiments ;- choix des procédés de construction ;- choix des produits de construction. | Cible n°5 « Gestion de l'eau » : <ul style="list-style-type: none">- gestion de l'eau potable ;- recours à des eaux non potables ;- assurance de l'assainissement des eaux usées ;- aide à la gestion des eaux pluviales. |
| Cible n°3 « Chantier à faibles nuisances » : <ul style="list-style-type: none">- gestion différenciée des déchets de chantier ;- réduction du bruit de chantier ;- réduction des pollutions de la parcelle et du voisinage ;- maîtrise des autres nuisances de chantier. | Cible n°6 « Gestion des déchets d'activités » : <ul style="list-style-type: none">- conception des dépôts de déchets d'activités adaptée aux modes de collecte actuels et futurs probables ;- gestion différenciée des déchets d'activités, adaptée au mode de collecte actuel. Cible n°7 « Entretien et maintenance » : <ul style="list-style-type: none">- optimisation des besoins de maintenance ;- mise en place de procédés efficaces de gestion technique et de maintenance ;- maîtrise des effets environnementaux des procédés de maintenance. |



Les cibles de création d'un environnement intérieur satisfaisant

| Les cibles de confort : | Les cibles de santé: |
|---|---|
| Cible n°8 « Confort hygrothermique » : <ul style="list-style-type: none">- permanence des conditions de confort hygrothermique ;- homogénéité des ambiances hygrothermiques ;- zonage hygrothermique. | Cible n° 12 « Conditions sanitaires » : <ul style="list-style-type: none">- création de caractéristiques non aériennes des ambiances intérieures satisfaisantes ;- création des conditions d'hygiène ;- facilitation du nettoyage et de l'évacuation des déchets d'activités ;- facilitation des soins de santé ;- création de commodités pour les personnes à capacités réduites. |
| Cible n°9 « Confort acoustique » : <ul style="list-style-type: none">- correction acoustique ;- isolation acoustique ;- affaiblissement des bruits d'impacts et d'équipements ;- zonage acoustique. | Cible n° 13 « Qualité de l'air » : <ul style="list-style-type: none">- gestion des risques de pollution par les produits de construction ;- gestion des risques de pollution par les équipements ;- gestion des risques de pollution par l'entretien ou l'amélioration ;- gestion des risques de pollution par le radon ;- gestion des risques d'air neuf pollué ;- ventilation pour la qualité de l'air. |
| Cible n° 10 « Confort visuel » : <ul style="list-style-type: none">- relation visuelle satisfaisante avec l'extérieur ;- éclairage naturel optimal en termes de confort et de dépenses énergétiques ;- éclairage artificiel satisfaisant et en appoint de l'éclairage naturel. | Cible n° 14 « Qualité de l'eau » : <ul style="list-style-type: none">- protection du réseau de distribution collective d'eau potable ;- maintien de la qualité de l'eau potable dans les bâtiments ;- amélioration éventuelle de la qualité de l'eau potable ;- traitement éventuel des eaux non potables utilisées ;- gestion des risques liés aux réseaux d'eaux non potables. |
| Cible n° 11 « Confort olfactif » : <ul style="list-style-type: none">- réduction des sources d'odeurs désagréables ;- ventilation permettant l'évacuation des odeurs désagréables. | |



3. Quelques exemples de techniques et procédés pour une démarche HQE

Quelques exemples de techniques et procédés pour une démarche HQE proposés par BUILD2PRO

Consommation d'énergie :

- Bonne isolation thermique
- Vitrages peu émissifs
- Utilisation de lampes à basse consommation
- Utilisation de l'énergie solaire passive+
- Exploitation des énergies renouvelables locales
- Systèmes performants (chauffage, éclairage,...)

Gestion de l'eau :

- Récupération et utilisation de l'eau de pluie pour les usages sanitaires
- Réservoirs des toilettes à faible contenance
- Système de détection des fuites
- Dispositifs de limitation des surpressions

Procédés, produits et matériaux de construction :

- Demander la déclaration de la composition des matériaux selon la norme NF XP P01-010
- Utilisation de produits incorporant des matériaux recyclés
- Choix de produits de traitement des bois à faible impact sur l'environnement et la santé
- Choix de produits de construction et de revêtements à faible émission de COV (Composés Organiques Volatiles)

Mesures de réduction des déchets et des nuisances de chantier :

- Evaluer et organiser le trafic généré par le chantier
- Limiter la production de déchets
- Tri sélectif et valorisation des déchets de chantier
- Limiter l'emploi de matériels de chantier bruyant
- Installer une aire de lavage des camions en sortie de chantier
- Traiter les eaux de lavage des cuves à béton
- Organiser l'information des riverains

Mesures prises pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur et extérieur :

- Mesures de contrôle du radon : ventilation des sous-sols
- Systèmes de ventilation assurant un renouvellement d'air et une qualité d'air intérieur satisfaisants
- Bonnes performances acoustiques
- Optimisation du confort thermique d'été par l'inertie et les protections solaires



4. Haute Qualité Environnementale : une démarche adaptable à chaque projet

Les constructions dites « HQE » n'ont cependant pas vocation à répondre à l'ensemble de ces critères. Généralement, la cible « Gestion de l'énergie » est priorisée et permet au maître d'ouvrage de bénéficier des aides de l'ADEME. Trois ou quatre autres cibles sont particulièrement suivies et d'autres simplement réalisées en conformité avec la réglementation. Les critères spécifiques du site, la destination de la construction, le cahier des charges du maître d'ouvrage... participent à retenir telle ou telle cible en priorité. Ainsi cette démarche se décline en fonction de la particularité de chaque projet. Outre le « label », l'essentiel est la réelle prise en compte de ces objectifs par l'ensemble des partenaires du projet.

5. HQE : une démarche volontaire

La Haute Qualité Environnementale est choisie, non pas par obligation légale, mais pour des raisons éthiques et/ou économiques, éventuellement d'image, en sachant qu'en terme de « coût global », des coûts de fonctionnement et parfois de construction seront évités, avec de nombreux bénéfices environnementaux et sociaux. Les coûts évités sont notamment : moindre pollution, moindre consommation de ressources pas ou peu renouvelables, recyclabilité accrue, souplesse de conversion à d'autres usages, coûts d'exploitation réduits, faibles impacts sanitaires (maladies, troubles divers) ou sociaux, etc. C'est aussi une réponse à une demande sociale qui évolue. Les citoyens souhaitent plus de qualité de vie, de commerce éthique et donc équitable, de soutenabilité du développement, d'éco-citoyenneté, de nouvelle gouvernance, etc...). Habiter ne devrait plus contribuer à la dégradation de l'environnement.

Toutefois et d'une manière générale, une démarche HQE entraîne des surcoûts d'investissement. Il est encore difficile d'annoncer un chiffre précis de surcoût, il varie en fonction des opérations. On peut néanmoins le situer dans une fourchette de 5 à 10 %.

« Certes, aujourd'hui, l'investissement dans les démarches HQE représente un investissement important. Cependant, lorsque l'on sera passé de l'expérimentation à la généralisation, ce surcoût n'existera plus ou du moins sera tellement réduit qu'il en deviendra vraiment minime. De plus, il convient de réfléchir plus globalement et de mesurer les économies d'énergie et financières ainsi réalisées. C'est à mon sens, particulièrement important dans l'habitat social où la charge induite par les modes actuels de chauffage est souvent très lourde pour les locataires. . . »

Extrait de l'interview de **Gilles Buna**, Vice-président de la Communauté urbaine de Lyon délégué à l'urbanisme et à l'aménagement.

Par ailleurs, il est important de vérifier la réelle valeur ajoutée des projets dits « HQE » car on peut aboutir à l'effet inverse de celui recherché. Par exemple, si l'installation d'une chaudière bois dans un lycée de centre ville doit représenter une trop importante consommation de carburant pour le transport et le traitement du bois, la valeur ajoutée de la qualification HQE



du bâtiment devient toute relative. Il est donc fondamental d'avoir une vision large dans les démarches de constructions de bâtiments HQE.

6. HQE : une démarche de plus en plus partagée

Par une implication grandissante des pouvoirs publics dans le développement durable, la démarche HQE a fortement progressé ces dernières années. La création de l'association HQE en 2004 illustre cette évolution. Et, même s'il n'existe pas de chiffres précis de constructions dites « aux normes HQE », les initiatives se multiplient. L'Etat, les collectivités locales et les bailleurs sociaux sont les plus mobilisés et jouent réellement un rôle d'incitateur. Néanmoins, les constructeurs privés sont loin de bouder ce type de démarche et de certificat, comme celui « habitat et environnement », à réelle valeur ajoutée. Selon une enquête menée en 2003 par Qualitel et Batiactu.com, 92% des professionnels de la construction croient à l'existence d'un véritable marché en matière de construction environnementale, même si son développement repose encore et avant tout sur une forte incitation publique. 88% d'entre eux considèrent que l'affichage d'une marque de certification pour la qualité environnementale est "important" ou "très important". Ainsi, le marché des constructions à caractère environnemental est totalement identifié et reconnu des professionnels. Ce marché neuf implique des enjeux lourds que les professionnels ont du mal à intégrer mais ils sont conscients de son impact et de son potentiel. (3)

7. HQE : une démarche en évolution

Pour certains, à l'exemple d'Eric AUDOYE, architecte et président de « BÂTIR SAIN », la « Haute Qualité Environnementale » est une réponse trop technocratique. Dans un article communiqué à la rédaction de « Politis » suite à son dossier sur l'habitat écologique (Politis n°756), Eric Audoye souligne les limites de la démarche et prône une certification évolutive à plusieurs degrés d'engagement écologique avec une aide publique proportionnelle à la hauteur de l'engagement. Il pose également la question de l'évaluation : « ... l'évaluation, appelée en sabir branché *managing* environnemental. C'est là où la démarche commence à refroidir les maîtres d'ouvrages (les élus et administrations). Les méthodes d'évaluation sont lourdes (environ 400 critères sont répertoriés pour tester les réalisations sur plusieurs années) et leurs coûts sont élevés. Les collectivités publiques sont de plus en plus réticentes à financer de la paperasserie rarement subventionnée, pendant et après la fin des projets, qui ne servira pratiquement qu'à alimenter des statistiques. D'où la porte de sortie que l'on rencontre de plus en plus souvent dans les appels d'offres à la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études) : la mission d'expertise HQE est ajoutée à la mission classique sans pour autant revaloriser la rémunération de base ! Outre le fait un peu surprenant de demander aux équipes de conception d'être juge et parti, la manœuvre risque de décourager les acteurs les plus motivés. » Dans cet article, Eric Audoye souligne également l'importance de réseaux d'éco-constructeurs, à l'exemple d'Ecobâtir, pour promouvoir



plus efficacement l'éco-construction. « Ce réseau se donne pour objectif de coordonner les échanges entre partenaires, de produire des documents et outils techniques et méthodologiques utiles au transfert des compétences acquises et enfin de renforcer la reconnaissance des métiers, procédés et pratiques issues des matériaux de construction naturels ou premiers. Cette fédération veut mettre en évidence les expériences existantes, leurs performances techniques, sociétales, culturelles et environnementales ».

Une tendance qui se confirme : « L'habiter écologique »

1. Une réelle aspiration à vivre dans une « habitation écologique »

Chacun aspire à vivre dans une habitation (maison, appartement,...) agréable où il fait bon vivre. Jusqu'à ces dernières années, avec du goût, du temps et de l'argent, chacun arrivait à se construire et à aménager un « chez-soi » idéal. Aujourd'hui, cela ne suffit plus. On constate une vraie tendance à vouloir qu'en plus cette agréable habitation respecte l'environnement, voire soit autonome en énergie.

De plus en plus, les Français rejettent ciment, ferraille, isolants synthétiques, énergies fossiles, décharges sauvages, surconsommation d'eau et d'électricité... Ils demandent à utiliser des matériaux écologiques, une ou plusieurs énergies renouvelables, à maîtriser leur consommation d'eau, à trier les déchets, à moins polluer son environnement.

C'est la tendance à « l'habiter écologique »

Mais qu'entend-on au juste par « maison écologique » ?

Les critères sont multiples et répondent à deux objectifs : la protection de l'environnement et la santé, des professionnels de la construction et des occupants des logements. Plus concrètement, une maison est écologique dans la mesure où elle répond, en partie ou en totalité, aux critères suivants :

- Être en harmonie avec l'environnement dans lequel elle se trouve
- Utiliser des matériaux non polluants pour l'environnement à tous les stades de leur vie (fabrication, transport, mise en œuvre, démolition)
- Générer le moins possible de déchets lors du chantier
- Utiliser des matériaux n'émettant pas de substances toxiques
- Consommer le moins possible d'énergie
- Utiliser des énergies renouvelables
- Assurer aux occupants une atmosphère intérieure saine (bonne hygrométrie, absence de polluants) et un bon confort acoustique.



2. De la maison au village et au quartier

Au-delà de « la maison écologique », des concepts se développent à des échelles plus larges. C'est ainsi qu'aujourd'hui, on entend de plus en plus parler d'écoquartier ou d'écovillage.

Un écoquartier est un quartier urbain, conçu de façon à minimiser son impact sur l'environnement, visant généralement au moins une autonomie énergétique, et cherchant à diminuer son empreinte écologique et/ou rembourser sa dette écologique. On trouve des exemples d'écoquartiers dans de grandes métropoles européennes comme Stockholm, Hanovre, Fribourg ou Londres. En France, il n'existe (en mai 2006) que des projets d'écoquartiers à l'exemple de Lille ou de Chalon-sur Saône qui souhaitent en créer en 2007. Ces écoquartiers ont pour spécificité d'utiliser les circulations douces, la récupération des eaux pluviales, le chauffage collectif au bois et des chauffe-eau solaires.

Dans le même esprit, et dans une démarche encore plus participative, se développent en milieu rural des expériences « d'écovillage ».

Un écovillage est une association volontaire de personnes qui se regroupent à la campagne pour instaurer un mode de vie basé sur des relations humaines plus harmonieuses et une pratique de la philosophie écologique au quotidien. Des écovillages existent un peu partout en Occident. De taille variable, ils sont plus ou moins ancrés dans une réalité sociale d'influences diverses, l'anarchisme, l'écologie profonde, la spiritualité, la citoyenneté altermondialiste... Un écolieu (ou un écovillage) peut exercer une activité économique et lucrative locale, une activité d'autosubsistance, etc. Beaucoup d'écolieux (écovillages) en France se construisent par la restauration de maisons anciennes ou de hameaux abandonnés. La construction neuve est souvent moins coûteuse et permet davantage d'innovation. Dans les deux cas le souci architectural doit être prédominant. Les exigences écologiques devant se combiner avec les considérations de cohérence, d'esthétique et d'adaptation aux besoins pratiques.

Dans le Rhône à Jullié, petit village du Haut Beaujolais, « La Gloriette », qui regroupe tables et chambres d'hôtes ainsi qu'un gîte participe de cette dynamique de vie écologique et propose des renseignements sur l'énergie, l'économie, l'Analyse Transactionnelle et les projets alternatifs.

Ces expériences souvent isolées et à petite échelle nourrissent une aspiration de plus en plus large et partagée, une tendance à un « habiter écologique » à laquelle les collectivités ne peuvent rester insensibles et à laquelle la démarche HQE contribue.



Des initiatives et des acteurs locaux de référence

1. Le Grand-Lyon à l'initiative d'un référentiel HQE qui s'intègre dans une politique de développement durable du territoire

Le Grand Lyon compte parmi les collectivités qui n'ont pas voulu rester insensibles à ces réalités et à ces nouvelles aspirations. Dès 2004, en mettant en œuvre un référentiel HQE, le Grand Lyon a même été la première grande agglomération urbaine à agir directement en faveur de la diffusion de la démarche de Haute Qualité Environnementale et de logements à faibles consommations énergétiques.

« Au Grand Lyon, nous avons mis en place l'analyse urbaine environnementale et introduit les critères HQE dans l'ensemble des cahiers des charges soumis aux architectes et aux constructeurs. Nous allons même étendre cette politique aux constructions tertiaires »...« Que l'urbanisme soit un élément qui s'intègre dans le développement durable est l'objectif que je poursuis... il s'agit, d'une construction complexe de la ville dans un objectif de développement respectueux de l'environnement, des êtres qui l'habitent aujourd'hui et de ceux qui l'habiteront demain. »

Extrait de l'interview de Gilles Buna, Vice-président de la Communauté urbaine de Lyon délégué à l'urbanisme et à l'aménagement.

En effet, l'ensemble des logements construits sur des terrains communautaires ou avec l'aide financière du Grand Lyon doivent désormais respecter les exigences de ce *Référentiel Habitat Durable* mis en œuvre par le Grand Lyon avec l'aide de l'ALE et de l'ADEME. À l'avenir, la démarche s'appliquera également aux bâtiments tertiaires.

Plus globalement cette démarche HQE concernant les constructions dans le Grand Lyon s'intègre dans la politique en faveur du développement durable.

« Certes, la notion de développement durable est souvent utilisée comme un concept à la mode, ce qui contribue à le vider de son sens : on voit des entreprises de la grande distribution ou de service qui se servent de l'argument du développement durable à des fins commerciales. Mais je crois personnellement que c'est bien plus que cela : il permet de renforcer la protection de l'environnement tout en remettant l'homme au cœur des préoccupations et de redonner un sens à l'ensemble des politiques publiques. »

Extrait de l'interview de Béatrice Vessillier, Vice-Présidente de la Communauté urbaine de Lyon chargée de l'écologie urbaine.

2. Des acteurs locaux de référence

Etamine « le climat et l'environnement du bâtiment »

Basé à Vaulx-en-Velin, ce bureau d'études et de conseils en matière d'environnement des bâtiments conduit différents projets à l'échelle locale et nationale. Etamine propose notamment des conseils HQE adaptés à chaque projet définis en collaboration avec les maîtres d'ouvrage. Une fois précisés les objectifs et les moyens, ETAMINE intervient aux différentes



phases du projet, des études préliminaires à la réception des ouvrages, voire après, pour :

- Valider ou optimiser les choix architecturaux au niveau de l'enveloppe, des matériaux et des procédés, par des analyses énergétiques sur esquisses, une approche des cycles de vie,...
- Garantir le niveau de confort thermique et visuel avec une dépense énergétique minimale, grâce à la simulation thermique dynamique, la modélisation de l'éclairage naturel,...
- Mobiliser les acteurs concernés et faire respecter les exigences HQE en phase de chantier : gestion des déchets,...
- Aider les utilisateurs à prendre en main leur équipement et sa gestion : gestion des eaux propres et usées, des déchets, conseil ou assistance pour la maintenance et l'entretien...

Oikos, « *la maison, son environnement* » est également un acteur local de référence. Cette association créée en 1991, par des "auto-constructeurs" d'Ardèche a pour objet la promotion de la construction écologique en prenant en compte le respect de l'environnement, de la santé des individus et les impacts économiques et sociaux générés par ce type de construction. Elle a pour but la promotion du développement durable dans le domaine de la construction : qualité environnementale dans le bâtiment, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables. Aujourd'hui, l'association est donc devenue un centre de ressources important sur l'habitat écologique et plus particulièrement sur les matériaux de construction écologiques, pour les particuliers et pour les EIE : Espaces Info Energie, associations mandatées par l'ADEME pour l'étude et la promotion des énergies renouvelables.

3. Une initiative innovante en Rhône-Alpes : le soutien au développement d'« éco-gîtes »

Un groupe de travail animé par la MITRA (Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes) a pour objectif de faire émerger une demande de la part de propriétaires de gîtes, centrée sur des besoins d'équipements ou d'installations favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, dans un souci de maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre d'un projet-test, cette demande identifiée sera mise en relation avec l'offre proposée par les équipementiers et les professionnels du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie regroupés autour de la ligne d'action "Groupement d'entreprises" animée par la CCI de Lyon.

Ce projet-test permettra, grâce à une application concrète sur le terrain, de structurer l'intervention d'un groupement d'entreprises qui devra être capable de proposer une solution globale répondant aux attentes diverses des propriétaires de gîtes. Le sud Ardèche est pressenti pour la mise en oeuvre de ce projet-test. Ce projet-test et les travaux réalisés permettront de définir une méthodologie applicable à d'autres cibles de clients potentiels, dans le secteur touristique (hôtels par exemple) ou autre.



Ressources

Références

(1) Eco-habitat est un projet porté par Union Régionale de la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment du Nord Pas-de-Calais qui s'inscrit dans le cadre d'un programme INTERREG III France-Wallonie et qui a pour objectifs de valoriser la démarche HQE auprès des PME, de l'artisanat du bâtiment, du grand public.

(2) BUILD2PRO, premier portail tous services pour les professionnels du bâtiment a été créé en 2001 par le Groupe SAINT-GOBAIN, N°1 de la distribution bâtiment en Europe. Unique en Europe, BUILD2PRO s'appuie sur l'expérience et la logistique des 4 000 points de vente de ses propres enseignes de distribution et de celles de ses partenaires exclusifs, SIGMAKALON et SONEPAR. La vocation de BUILD2PRO est d'apporter à chaque corps de métier un ensemble de solutions efficaces répondant à leurs besoins spécifiques. Pour cela, il présente une gamme de plus de 25 services et d'informations personnalisés : consultation d'appels d'offres, assistance à la gestion d'entreprise, mise à disposition de dossiers techniques détaillés, notamment en matière de Haute Qualité Environnementale.

(3) Enquête menée en 2003 par Qualitel et Batiactu.com
QUALITEL, association loi de 1901, est un organisme indépendant et une structure spécialisée dans le secteur immobilier, qui fédère, depuis 30 ans, les principaux acteurs du logement - pouvoirs publics, associations de consommateurs, organisations professionnelles de la construction - autour d'un objectif commun : évaluer et promouvoir la qualité de l'habitat.
136 boulevard Saint Germain 75006 PARIS – Tél. 01.42.34.53.29

Sites Internet

[Le guide de la démarche HQE® \(2eme édition novembre 2005\)](#)

[Le mouvement HQE® dans les Régions \(mars 2005\)](#)

[HQE, mode d'emploi \(mars 2006\)](#)

<http://www.qualitel.org>



Acteurs

Association HQE

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 5 janvier 2004

Directeur : Guy CHAUTARD

4, avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris

Tél. : 01.40.47.02.82

Fax : 01.40.47.04.88

gchautard@assohqe.org

<http://www.assohqe.org/>

ALE Lyon

17, rue de la Victoire - 69003 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

Fax : 04 37 48 04 57

ale.lyonagglo@wanadoo.fr

<http://www.ale-lyon.org/>

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Rhône Alpes

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

Tél : 04 72 83 46 00

Fax : 04 72 83 46 26

ademe.rhone-alpes@ademe.fr

<http://www2.ademe.fr/>

Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

<http://www.cstb.fr/>

RESEAU ECOBATIR « La maison de l'écologie »

<http://www.reseau-ecobatir.asso.fr/>

Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes (MITRA)

<http://www.crt-mitra.com/#>

"La Gloriette"

69840 JULLIÉ

Tél : 04 74 06 70 95

e-mail : contact@lagloriette.fr

www.lagloriette.fr

ETAMINE

6 rue du Méboud

69120 VAULX EN VELIN

Tel : 04 37 45 34 20

Fax : 04 37 45 41 38



Millénaire3
le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

<http://www.bet-etamine.com/>

Oïkos, la maison, son environnement

114, Bd du 11 novembre

69100 Villeurbanne

Tél : 04 78 94 09 65

<http://www.oikos.asso.fr/>

Bâtir-Sain

4, rue des Coteaux

91370 Verrières le Buisson

<http://batirsain.free.fr/>

Article du 24 juin 2003. Eric AUDOYE, architecte, président de « BÂTIR SAIN ». copyright © 1996-2005 Bâtir-Sain, France.

ECOBATIR : Le réseau d'acteurs de la construction écologique
contact @ reseau-ecobatir.asso.fr

Un exemple d'entreprise pour l'équipement écologique de la maison :
« **Tout allant vert** » est une entreprise Internet de produits écologiques et respectueux de l'environnement pour la vie au quotidien. Sa mission: « accompagner ceux qui le désirent vers des modes de vie plus écologiques et durables ».

<http://www.toutallantvert.com/>

Millénaire3

<http://www.millenaire3.com/>

Interview de **Béatrice VESSILLER**, Vice-Présidente de la Communauté urbaine de Lyon chargée de l'écologie urbaine. Propos recueillis le 30/05/06 par Valérie Pugin.

Interview de **Gilles Buna**, Adjoint au Maire de Lyon délégué à l'Urbanisme et au Développement durable, Vice-président de la communauté urbaine de Lyon délégué à l'urbanisme et à l'aménagement. Propos recueillis le 15/05/06 par Catherine Panassier.